

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1102

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
 Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Sport	116 000 000	0	
Jeunesse et vie associative	0	116 000 000	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>116 000 000</b>	<b>116 000 000</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compenser le plafonnement du produit de la taxe sur les paris sportifs de la FDJ en réhaussant les crédits alloués à l'Agence nationale des Sports.

Les députés ont voté en commission des finances un rehaussement du produit fiscal de la taxe sur les paris sportifs de 116M€. L'objectif était celui de compenser la baisse du montant des taxes affectées à l'ANS, le non-versement des crédits consacrés au plan de création de 5.000 équipements sportifs ainsi que la baisse de crédits pour le dispositif Pass'Sport.

L'action 1 du programme 219 est abondée de 116M€ en AE et CP prélevés sur l'action 06 du programme 163.